



Monsieur Fernand Etgen

Président de la
Chambre des Député-e-s
Luxembourg

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le :

18 FEV. 2020

1895

Luxembourg, le 18 février 2020

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à notre règlement interne, je me permets de poser une question parlementaire à Monsieur le **Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse** concernant **la création de centres familiaux au sein des services d'éducation et d'accueil.**

Comme stipulé dans le cadre de référence de l'éducation non formelle, la mission principale des services d'éducation et d'accueil (SEA) consiste actuellement à mettre en place des programmes d'apprentissage de qualité afin d'aider les enfants à exprimer leurs intérêts et à se confronter activement à leur environnement. Or, d'après le programme de coalition, ce concept sera élargi pour ouvrir ces structures aux parents et privilégier les contacts et échanges entre les professionnels et les parents, ceci en vue de créer de véritables centres familiaux locaux.

Considérant que le bon fonctionnement de tels centres sera tributaire de la mise à disposition de personnel qualifié en la matière et de moyens financiers suffisants, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre :

1. **Les professionnels de l'éducation qui seront en charge de l'accueil des parents et de la mise en place de mesures de soutien pour l'accomplissement de leurs missions de parents, seront-ils tenus de suivre une formation spéciale, dont notamment une formation continue en thérapie familiale, voire systémique ou autres ?**
2. **Vu la durée et l'envergure de la formation offerte dans ce domaine par le centre de formation UFEP, ne s'avère-t-il pas utile d'informer d'ores et déjà le personnel éducatif des SEA des conditions requises au niveau de la formation pour que les personnes intéressées puissent acquérir les compétences nécessaires en temps utile ?**
3. **Par quels moyens Monsieur le Ministre entend-il soutenir les SEA afin de leur permettre d'étendre leurs attributions de façon à créer des espaces destinés à l'accueil des parents et à un encadrement de qualité ?**

4. La création de centres familiaux au sein des SEA sera-t-elle liée à un agrément spécifique qui sera attribué par le Ministère ? Quels seront le cas échéant les critères à respecter ?

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.



Josée Lorsché
Députée

Réponse de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la question parlementaire n° 1895 de Madame la Députée Josée Lorsché

Ad 1)

La mission principale des services d'éducation et d'accueil (SEA) sont les activités liées à l'éducation non-formelle des enfants, bien que la participation des parents, considérés comme des principaux partenaires dans l'éducation des enfants, constitue un principe fondamental inscrit dans le *Cadre de référence nationale de l'éducation non-formelle des enfants*.

Actuellement, des réflexions sont menées à différents niveaux concernant l'orientation et la mise en œuvre de centres familiaux. L'objectif du « centre familial » ne sera pas de se substituer aux services thérapeutiques existants, mais d'accueillir les parents et de leur faciliter l'accès aux informations relatives aux mesures de soutien et d'accompagnement existantes. À cet effet, il convient de disposer de personnel se prévalant d'une formation éducative et sociale. Vu le caractère nouveau de l'offre il convient de noter que le profil des professionnels évoluera en fonction des besoins qui émergeront de la pratique professionnelle.

Ad 2), 3) et 4)

Afin d'analyser les questions relatives aux dispositions légales et la mise en œuvre d'un centre familial, un groupe de travail a été créé. Des concertations avec des experts et représentants des secteurs éducatif et social sont prévues en vue de traiter les questions concernant les attributions, la mise en œuvre et la qualification du personnel y impliqué. À ce stade, il est prématuré de communiquer plus de détails à ce sujet.